



**Accueils
périscolaires et de
loisirs
2021 - 2022**

ANNEXE

**REGLEMENT INTERIEUR
PROTOCOLE SANITAIRE**

portail-animation.ufcv.fr





Protocole sanitaire – 2021 2022

Ce document a pour ambition de proposer un protocole permettant la sécurité physique, morale et affective du public mais également de l'équipe et des familles. Il répond aux exigences du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, de l'Ufcv, ainsi que des consignes locales et des particularités des structures.

SOMMAIRE

1	Applications préalables	02
2	Consignes de l'Ufcv	08
3	Aménagement des espaces	09
4	Vie quotidienne, activités & sorties	10
5	Communication et modalités d'inscription	11
6	Dispositions diverses	12
7	Contacts	12



1. Rentrée 2021

L'enseignement en présentiel est privilégié pour tous les élèves et sur l'ensemble du temps scolaire selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : accueil en présentiel de tous les élèves ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : accueil en présentiel de tous les élèves ;
- **niveau 3 / niveau orange** : hybridation possible au lycée lorsque la configuration de l'établissement le nécessite (en particulier lorsque cela est rendu nécessaire pour la bonne application des mesures prévues par le présent cadre sanitaire) ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : hybridation systématique au lycée et pour les élèves de 4ème et de 3ème au collège avec une limitation des effectifs à 50 %.

Les activités physiques et sportives se déroulent selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), elle se fait dans le **respect d'une distanciation** adaptée à l'activité. Les sports de contact ne sont pas autorisés ;
- **niveau 3 / niveau orange** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe en extérieur. Toutefois lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les **activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres** sont autorisées ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les activités physiques et sportives sont maintenues en extérieur, dans le respect d'une distanciation de 2 mètres, mais **suspendues en intérieur**.

2. Applications préalables

➔ Avant de commencer la journée

Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'accueil périscolaire et de loisirs en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de symptôme ou de fièvre

(38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'accueil périscolaire et de loisirs.

Les personnels procèdent de la même manière.

➔ Les règles de distanciation physique

La distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

A compter du **niveau jaune**, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

La particularité de cette période est l'organisation de l'accueil autour de groupes distincts. Cet agencement est mis en place, dans la mesure du possible, pour toute la journée.

➔ Application des gestes barrières

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux, et en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. À défaut, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat d'un point d'eau. Le lavage des mains doit être réalisé, à minima à l'arrivée à l'accueil, avant et après chaque repas, avant et après les activités, après être allé aux toilettes, dès l'arrivée au domicile. Il peut être effectué sans mesure de distance physique.

Le respect des gestes barrière fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée au public ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des

parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

Le port du masque :

Pour les personnels

- **niveau 1 / niveau vert** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : les mêmes règles que celles du niveau vert s'appliquent ;
- **niveau 3 / niveau orange** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos **et en extérieur** ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Pour les élèves

Pour les élèves des écoles maternelles, le port du masque est proscrit, indépendamment du niveau de mesures applicable. Pour les autres élèves, les modalités sont les suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : le port du masque est obligatoire pour les collégiens et les lycéens dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : le port du masque est obligatoire **pour les élèves d'école élémentaire**, les collégiens et les lycéens dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
- **niveau 3 / niveau orange** : le port du masque est obligatoire pour les élèves d'école élémentaire, les collégiens et les lycéens dans les espaces clos **et en extérieur** ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

L'Ufcv s'engage à mettre à disposition de ses équipes des masques appropriés.

A noter :

- Le port du masque est requis pour les mineurs, lorsqu'ils présentent des symptômes d'infection COVID-19 ; auquel cas, ils sont isolés, munis d'un

masque adapté fourni par l'organisateur, dans l'attente de leurs responsables légaux.

- Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants.

La ventilation des salles et autres locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 15 minutes à chaque fois. A minima, les salles occupées sont aérées le matin avant l'arrivée des enfants, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

La limitation du brassage des enfants

Dès le niveau « vert », la journée et les activités scolaires sont organisées de manière à limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes (en particulier au moment de l'arrivée et du départ des élèves).

- **niveau 1 / niveau vert** : la limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes, niveaux) n'est pas obligatoire;
- **niveau 2 / niveau jaune** : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment au lycée), la limitation du brassage s'applique par niveau ;
- **niveau 3 / niveau orange** : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. **Dans le premier degré, le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté pendant la restauration.** Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment au lycée), la limitation du brassage s'applique par niveau ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

➔ Nettoyage et désinfection des locaux et du matériel

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Il revient à

l'accueil de loisirs et périscolaire, avec l'appui de la collectivité, de l'organiser selon les principes développés ci-après :

- L'entretien des locaux est effectué en utilisant les procédures et produits habituels, avec des gants de ménage.
- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, chaises, ...) est réalisé au minimum une fois par jour.
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les mineurs et personnels dans les salles, et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé une fois par jour. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucide **NF EN 14476**.

Un nettoyage des surfaces les plus fréquemment touchées (point contact) est réalisé selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : au moins une fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : **plusieurs fois par jour**. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service ;
- **niveau 3 / niveau orange** : plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service et, si possible, **après chaque repas** ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

➔ Matériel individuel et collectif

La mise à disposition d'objets partagés (livres, ballons, jouets, crayons etc.) est permise au sein d'un même groupe. Un nettoyage doit être réalisé entre deux groupes différents (ou isolation des objets durant 24 h avant réutilisation).

De ce fait, une information en direction des familles est mise en place afin de limiter la circulation des objets entre l'accueil de loisirs et périscolaire et le logement de l'enfant. Nous conseillons que chaque enfant soit muni d'un sac contenant uniquement les objets indiqués ci-dessous :

- Une gourde
- Un chapeau ou une casquette *si nécessaire*

- Couverture et drap pour les enfants faisant la sieste (uniquement pour le mercredi et vacances)

L'ensemble de ces objets doit être marqué au nom de l'enfant.

➔ La restauration scolaire

La restauration scolaire joue un rôle fondamental en revêtant des dimensions sociales et éducatives et en contribuant à la réussite des élèves. Le déjeuner à la cantine constitue la garantie d'un repas complet et équilibré quotidien. Il est donc essentiel de maintenir au mieux son fonctionnement, au besoin avec le recours à des adaptations temporaires, tout en garantissant la sécurité des élèves et des agents.

- **niveau 1 / niveau vert** : les espaces sont aménagés et l'organisation conçue de manière à rechercher la plus grande distanciation possible entre les élèves ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : la stabilité des groupes est recherchée et, dans la mesure du possible, les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table dans le premier degré. Il est recommandé d'organiser un service individuel (plateaux, couverts, eau, dressage à l'assiette ou au plateau) ;
- **niveau 3 / niveau orange** : la stabilité des groupes est recherchée et, dans la mesure du possible, les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table dans le premier degré en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes. **Un service individuel est mis en place** ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

➔ Suivi sanitaire

Sous l'autorité du/de la directeur.trice de l'accueil, la personne chargée du suivi sanitaire est désignée référente covid-19. Elle formalise et est chargée de la diffusion des règles de prévention contre la transmission du virus respectant les recommandations du HCSP du 27 mai 2020 « relatif aux mesures barrière et de distanciation physique dans les lieux d'hébergement collectif en prévision de leur réouverture dans le contexte de la pandémie Covid-19 (hors restauration et équipements annexes) ». Ces règles prévoient la détection et la gestion de la survenue d'un cas suspecté ou avéré de la Covid-19.

➔ Procédure de gestion d'un cas de COVID

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.) chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil. En cas de symptômes et/ou fièvre supérieur à 38°C, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher dans les plus brefs délais. **L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM. L'Ufcv appliquera les recommandations de l'Agence Régionale de Santé.**

Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile. L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires. La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

➔ Formation, information et communication

Il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les enfants, leurs parents et l'équipe à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

L'équipe

Les moyens sont mis en œuvre pour que les animateurs ainsi que tous les autres personnels soient formés aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les enfants. Cet accompagnement s'appuie sur plusieurs démarches mises en place afin d'assurer ce résultat :

- Un contact régulier avec les animateurs pour maintenir le lien avec la structure.

- La possibilité aux animateurs de faire part de leurs inquiétudes ou de leurs questionnements grâce à une cellule téléphonique.
- La mise en place de temps de réunions afin de revenir autant de fois qu'il est nécessaire sur les attitudes et les gestes à adopter afin de garantir la sécurité de tous.
- Une formation sur les gestes barrière et pour sensibiliser sur le virus.

Les familles

La communication de ce document accessible et complet est une des clés dans la confiance que les familles peuvent porter à l'accueil. Les familles ne devront pas hésiter à contacter l'équipe pour toutes questions.

Les enfants

Régulièrement, les enfants disposeront d'information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Celle-ci est adaptée au public. Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

Une attention particulière doit être apportée aux enfants en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou le cas échéant un accompagnement adapté.

L'équipe d'animation s'engage à échanger régulièrement et répondre aux questions concernant les différentes sortes de microbes (dont les virus), leur transmission, les moyens de prévention efficaces. Ces moments permettent la prise de conscience et la connaissance d'une information exacte. Le site internet « e-Bug ! », validé par le ministère, propose des ressources qui peuvent être utilisées pour favoriser l'appropriation des réflexes en matière d'hygiène. Il est accessible par le lien suivant : <https://e-bug.eu/#France>.



3. Consignes de l'Ufcv

➔ Mesures par rapport aux salariés

L'encadrement des groupes doit se faire autant que possible par les mêmes professionnels sur une période définie.

Le personnel technique et de service ne peut entrer dans l'espace du groupe lorsque le groupe est présent.

➔ Mesures par rapport aux familles et aux enfants

Affichage des règles d'hygiène à l'entrée des locaux et mise à disposition du protocole sanitaire.

Désinfection des mains obligatoire : Mise à disposition de gel hydro alcoolique ou point d'eau dès l'entrée dans l'accueil.

Interdiction pour le parent de se déplacer en dehors de l'espace dédié à l'accueil des enfants.

Limitation des contacts entre adultes en demandant à l'enfant de rejoindre seul son groupe lorsque cela est possible.

Rangement des affaires des enfants le plus possible de manière individuel.

➔ Mesures par rapport à l'activité

Organisation par petits groupes d'enfants du lavage des mains qui doit être fréquent, par exemple par le biais d'activités d'eau ludiques.

Les personnes intervenant ponctuellement au sein des accueils notamment pour la mise en place d'activités culturelles, physiques et sportives peuvent être admises au sein des accueils dans le respect des règles de distanciation physique et des gestes barrière.

➔ Mesures par rapport au matériel et livraison de marchandises

Limitation de la distribution de document papier pendant la durée de l'épidémie. La communication sera faite le plus possible par oral, par mail et sur les tableaux d'affichage à l'entrée des accueils.

Information du prestataire chargé de la livraison des repas sur les mesures mises en place dans l'accueil. Port d'un masque, désinfection des mains et utilisation de gants pour ranger les repas dans le réfrigérateur.

3. Aménagement des espaces

Afin de penser l'espace dans sa globalité, de respecter les consignes de circulation et de distanciation, et pour proposer au public un fonctionnement clair, voici le cadre proposé par l'accueil de loisirs et périscolaire :

➔ L'accueil

Un espace d'accueil est mis en place. Les familles se doivent de respecter les gestes barrière à l'approche et à l'arrivée de cet espace. Un membre de l'équipe sera présent pour recevoir les enfants à leur arrivée et pour gérer les départs.

➔ La salle de restauration

Ce lieu est uniquement utilisé pour la restauration. Chaque groupe disposera d'un espace défini selon le nombre d'enfant présent il peut être organisé en plusieurs service.

➔ Les sanitaires

Les sanitaires seront utilisés par petit groupes. Un affichage adapté est mis en place afin de permettre aux enfants et à l'équipe de se repérer facilement.

➔ Les salles d'activités

Chaque salle disposera d'un point d'eau, le cas échéant solution gel hydro alcoolique. Chaque salle disposera de son propre matériel et jeux. Selon les accueils un espace accueil pourra être mis en place de manière à permettre l'accueil du matin et du soir.

➔ Les espaces extérieurs

La cour ainsi que les espaces de verdure seront organisés afin de permettre la mise en place de la distanciation physique.

5. Communication & modalités d'inscription

→ Les outils de communication

Différents outils de communication sont mis en place afin de garantir à tous un accès à l'information. Nous utilisons le portail internet et le mailing pour les informations générales, le téléphone afin d'avoir un échange plus individualisé et nous actualisons régulièrement l'affichage sur site. Par ailleurs, ce document sera fourni aux familles et aux partenaires afin de garantir une transparence sur notre démarche sanitaire.

→ Informations générales

Pour connaître les horaires d'ouverture des accueils de loisirs et périscolaires, nous invitons les familles à consulter le site internet : portail-animation.ufcv.fr (chercher la ville dans le moteur de recherche).

A noter :

- L'ensemble des documents ont été mis à jour afin de répondre aux contraintes actuelles (projet pédagogique, règlement intérieur et protocole sanitaire).

6. Dispositions diverses

Le présent protocole d'accueil est une annexe du règlement intérieur. Il s'applique à compter du 1^{er} septembre 2021.

7. Contacts

Ufcv Bourgogne-Franche-Comté
6 Boulevard Diderot - 25 000 Besançon
29 rue Jean-Baptiste Baudin - 21 000 Dijon
03.81.52.56.60
EspaceFamille.EST@ufcv.fr
www.ufcv.fr